



Bilan 2012
des organismes de politique linguistique de la
Fédération Wallonie-Bruxelles
d'octobre 2011 à octobre 2012

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la langue française

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles

courriel : langue.francaise@cfwb.be téléphone : 02/413.33.82 ou 29.26 ou 22.77

www.languefrancaise.cfwb.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be



1. GENERALITES

La défense et l'illustration de la langue française figurent en tête des compétences culturelles de la Communauté française. Pour mettre en œuvre sa politique en la matière, le Gouvernement de la Communauté française s'appuie sur le Service de la langue française et sur le Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

Le Service de la langue française (SLF) assure le soutien aux activités liées à l'enrichissement de la langue française, l'aide aux activités de promotion du français, le soutien aux recherches en matière de langue française, la coopération avec les partenaires étrangers, le secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique avec lequel il collabore étroitement, la publication de la collection « Français et Société ».

Pour le grand public, il organise chaque année la semaine de la langue française, assure un service d'aide linguistique en répondant aux questions relatives à la terminologie, à l'orthographe, à la grammaire, à la lisibilité et à la législation linguistique, publie une collection « guide » et met à disposition de l'utilisateur deux sites Internet nourris de nombreuses informations sur la vie du français dans notre société.

Le SLF se compose actuellement de

Nathalie Marchal, directrice

Marie Belina, chargée de mission-terminologue

Delphine Close, secrétaire

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL) est un organisme consultatif chargé d'émettre des avis sur toute question relative à la langue française et à la francophonie, de veiller à l'évolution de la situation linguistique de la Communauté française et de proposer toute action de sensibilisation susceptible de promouvoir la langue française et les autres langues.

A dater du 1^{er} août 2012, la composition du CLFPL a été renouvelée par arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le nouveau CLFPL se compose de

-11 experts issus des milieux de la dialectologie, philologie, linguistique, socio économie, alphabétisation et accueil des migrants, enseignement et formation, arts et Lettres, sciences, droit, médias :

Jean Marie Klinkenberg, président (Université de Liège)

Dan Van Raemdonck, vice-président (Université Libre de Bruxelles-Vlaamse Universiteit Brussel)

Marie-Louise Moreau (Université de Mons Hainaut)
 Cédrick Fairon (UCL ingénierie linguistique)
 Philippe Hambye (UCL linguistique et migrants)
 Jean-Marc Defays (Université de Liège, FLE)
 Altay A. manço (IRFAM, politique migratoire)
 Bernadette Mouvet (Université de Liège)
 Julie Wauters (associatif, accueil des migrants)
 Christiane Buisseret (Association Belge des Professeurs de français)
 Benjamin Heyden (Commission européenne, terminologie)

-1 représentant de l'Académie Royale de langue et littérature
 Marc Wilmet (Université Libre de Bruxelles)

-1 représentant des langues régionales
 Aucun candidat

-4 représentants des tendances idéologiques et philosophiques
 Philippe Charlier (parlementaire)
 Anne Dister (UCL sociolinguistique)
 Christophe Verbist (juriste-Commission permanente de contrôle linguistique)
 Bernard Harmegnies (Université de Mons Hainaut, psycholinguistique)

- 4 Membres de droit (voix consultative)
 Alain Verhaagen, responsable du Département francophonie auprès de WBI (Wallonie-Bruxelles International)
 Robert Bernard, inspecteur de français de l'enseignement secondaire
 Aucun candidat Inspecteur du fondamental
 Martine Garsou, directrice générale adjointe du Service général Langues-Lettres-Livre

- 1 Secrétaire : Nathalie Marchal, directrice f.f. du SLF

2. PRINCIPAUX CHANTIERS 2011-2012

1. Faciliter l'accès à l'écrit

(1) En préparant une rationalisation de l'orthographe

Pour accomplir cette tâche, le SLF et le CLFPL ont poursuivi, en 2011, les activités déjà déployées lors des années précédentes. Elles consistent à

(a) Soutenir la réforme de 1990

Soucieux d'accompagner, avec l'attention et la souplesse nécessaires, l'implantation progressive des rectifications dans les usages et dans l'enseignement, la Commission « orthographe » du CLFPL et le SLF ont poursuivi les contacts avec divers acteurs sociaux concernés (administration, grands réseaux d'enseignement, éditeurs scolaires) ; en outre, certains membres ont participé à des formations destinées à aider les enseignants sur cette question.

(b) Étudier et proposer d'autres réformes

Depuis plusieurs années, la Commission « Orthographe » étudie certains aspects de notre orthographe grammaticale dont une rationalisation accrue pourrait apporter à l'usager des bénéfices plus larges que des aménagements locaux du lexique : accord du participe passé, pluriel des noms composés, divergences entre participe présent et adjectif verbal, morphologie verbale...

À propos de l'accord du participe passé, les études et les propositions de la Commission ont été soumises à la concertation internationale au sein du réseau OPALE. Lors de la réunion d'octobre à Lyon, les membres de l'OPALE ont décidé d'élargir cette concertation et d'en modifier la forme, en créant un *Laboratoire de documentation des évolutions possibles du français*, dirigé par un membre de la Commission. Les textes sur l'accord du participe passé ont déjà été soumis à la discussion sur le site de ce nouveau laboratoire.

En parallèle, le débat scientifique international s'est aussi poursuivi dans d'autres lieux. Ainsi, deux membres de la Commission ont participé activement à l'élaboration du quatrième volume de la collection publiée par le groupe parisien EROFA (Études pour une rationalisation de l'orthographe française), sous la direction de Claude Gruaz : *L'accord du participe passé* (Limoges, Lambert-Lucas, « Le débat orthographique », 2012) ; et un troisième a défendu les travaux de la Commission au colloque sur *Le participe passé entre accords et désaccords*, organisé en Pologne par les universités d'Opole et de Strasbourg.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi son analyse des problèmes orthographiques soulevés par la morphologie verbale. Ces propositions, et les analyses qui les fondent, seront à leur tour soumises à la concertation internationale via le site du nouveau Laboratoire de documentation des évolutions possibles du français.

(c) Épauler les enseignants

A la rentrée scolaire 2008, les ministres en charge de l'enseignement et de la formation ont invité les maîtres de tous les niveaux à enseigner désormais par priorité les graphies rectifiées en 1990. Et, comme une telle initiative ne pouvait aller sans problèmes de mise en œuvre concrète sur le terrain, l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique (AGERS) et l'Administration générale de la Culture - SLF ont organisé, sous l'égide du CLFPL, en mai 2010, une rencontre avec les formateurs d'enseignants de français, pour tenter d'analyser en commun les difficultés rencontrées et d'y répondre au mieux.

Le succès d'une telle rencontre et les attentes exprimées par les participants ont poussé les organisateurs à souhaiter renouveler l'expérience. C'est pourquoi les administrations ont à nouveau organisé le 2 mai 2012, toujours sous l'égide du CLFPL, une nouvelle journée d'étude consacrée, cette fois, à certains problèmes de l'enseignement de la grammaire.

(2) En incitant à améliorer la lisibilité des textes publics

Aux initiatives déjà prises dans ce domaine par la Fédération Wallonie-Bruxelles (publication de plusieurs ouvrages, formations proposées à son personnel), le SLF et le CLFPL souhaitent que soit ajoutée l'organisation d'un prix annuel en matière de communication citoyenne. Le CLFPL a adressé à la Ministre de tutelle en 2011 un avis en ce sens.

Pourraient être concernés, selon les années, les documents factitifs (documents explicatifs de procédures, qui « font faire ») produits par la FWB tout d'abord, mais également les documents destinés aux demandeurs d'emploi, les documents administratifs remis par les hôpitaux à leurs patients, les modes d'emploi d'un appareil déterminé, les informations écrites délivrées par les entreprises de téléphonie, etc. L'objectif ne serait pas au premier chef de rendre plus clairs ces documents en particulier, mais de rendre un maximum de personnes conscientes qu'il est possible d'améliorer la communication avec les citoyens.

En vue de disposer d'outils diagnostics et de remédiation nécessaires à la mise en place d'un tel prix annuel, le SLF a mis en route fin 2011 une recherche pour l'élaboration d'un outil diagnostic informatique en lisibilité. Il est réalisé par le Centre de Traitement Automatique du Langage (Université Catholique de Louvain). Il doit servir tant les rédacteurs des administrations publiques (le corpus de la recherche est constitué essentiellement de textes factitifs du secteur public) qu'au jury de sélection du prix.

2. Rendre la langue performante

Coordonnées par le SLF – qui s'est enrichi en 2010 d'une terminologie – deux recherches terminologiques ont été récemment finalisées : audit et qualité, et simplification administrative. Une troisième recherche sur le domaine de l'édition numérique a été lancée fin 2011. Ces recherches bénéficient tout au long de l'année du précieux concours d'experts « matières » recrutés au sein du Service Public de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le SLF travaille également au réseautage des responsables d'outils terminologiques, et plus spécifiquement, il travaille en étroite collaboration avec le Centre de recherches en linguistique appliquée Termisti, ainsi qu'avec la Commission de l'Union européenne, Direction générale de la traduction (DGT). Des réunions ont également eu lieu à la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg, qui ont permis d'élaborer des projets de partenariat sur la terminologie de l'adoption et la terminologie du droit de la famille. Des contacts ont aussi lieu avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, l'Office québécois de la langue française, le Comité de terminologie du département français de la DG Traduction de l'Union européenne (CoTerm), la Direction de la traduction de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une collaboration plus étroite s'est aussi instaurée depuis quelques années entre la Fédération Wallonie-Bruxelles (SLF) et le Service Public de Wallonie (Cellule de simplification administrative). Un objectif des deux services serait de fusionner le lexique juridique Atlas et la banque terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en un seul outil terminologique commun. Cet outil présenterait tant des termes génériques que juridiques recommandés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur avis du CLFPL. Le SLF qui a produit l'analyse ayant conduit à cette décision commune, est chargé de coordonner cette fusion. Les conditions de sa faisabilité sont actuellement à l'examen.

Le CLFPL s'est par ailleurs attelé à la mise à jour de la liste des termes féminisés, dont la dernière publication remonte à 2005, et à la féminisation des textes pour lesquels des conseils en rédaction féminisée ont été formulés. Dans ces conseils de rédaction, le CLFPL se préoccupe de l'interprétation des noms au masculin, et il propose des moyens pour éviter les lectures qui n'incluraient pas les femmes.

Ces mises à jour seront diffusées dans le cadre de la publication du futur décret de féminisation que le CLFPL a déposé à la ministre en 2010.

3. S'approprier la langue

Une politique linguistique ne peut être élaborée sans qu'elle vise aussi à agir sur le rapport que l'utilisateur entretient avec sa langue. Il s'agit de lui faire comprendre que le français peut être pour lui un instrument de promotion mais aussi outil d'épanouissement personnel, instrument de découverte et de

créativité ensuite, source de plaisir enfin (ce qu'on se garde de lui dire, en lui tenant le plus souvent, à propos de sa langue, un discours punitif).

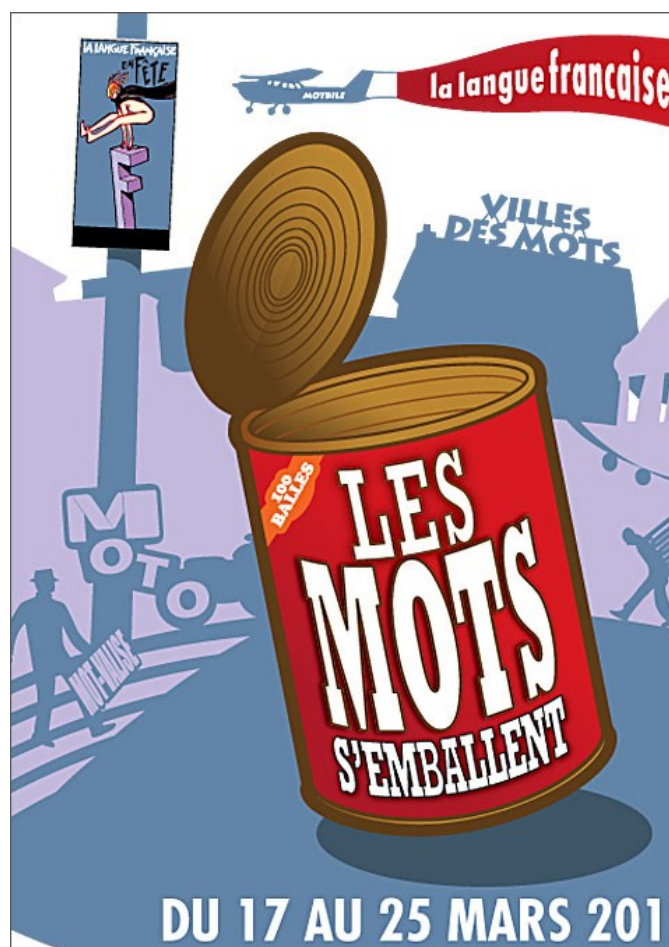
La dimension d'« appropriation » de la langue constitue, en effet, un axe majeur de la politique linguistique publique. Cette appropriation touche par ailleurs également à des enjeux identitaires profonds, lorsqu'il s'agit des populations dont le français n'est pas la langue maternelle. Pour ce public, le français n'a pas qu'une fonction instrumentale (comprendre des documents, remplir des formulaires, ...). Il doit offrir la possibilité de se sentir appartenir à la société d'accueil et à ses valeurs, sans devoir pour autant renier ses attaches originelles.

On peut parvenir à ces objectifs de deux moyens : par des opérations de sensibilisation à la langue et par des démarches pédagogiques.

(1) Opérations de sensibilisation

« La langue française en fête » figure parmi les opérations de sensibilisation à l'appropriation du français mises en place en 2012. Elle se déroulait du 17 au 25 mars sur le thème « Les mots s'emballent » et la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean était la *Ville des mots*.

Cette commune à très forte population d'origine marocaine (où a été tourné le film « Les barons » de Nabil Ben Yadir) se félicite d'avoir été mise sous les feux des projecteurs sur un ton positif, car elle est souvent pointée par la presse comme un lieu à problèmes (drogue, délinquance, émeutes, désœuvrement et décrochage scolaire importants).



De nombreuses associations (principalement les structures d'alphabétisation qui sont très dynamiques dans cette commune) et des écoles primaires et secondaires des réseaux officiel et libre (dont une école néerlandophone dans le cadre du cours de français), ont produits les décors urbains dans l'espace public.

Le ministère de la FWB étant situé au cœur de cette commune, le SLF a également organisé des expositions et des animations autour de l'appropriation dans ses propres locaux.

Attentif à développer des initiatives sur du long terme en faveur de la maîtrise et de l'appropriation du français dans cette commune, le SLF prolonge actuellement sa réflexion avec certains acteurs de terrain afin de proposer à la ministre un plan local de développement langagier et d'intégration linguistique. Une plateforme réunissant tout le tissu local et associatif de cette commune serait créée autour de cet objectif, prolongeant en quelque sorte le projet *Ville des mots*.



Le plan local reposerait notamment sur deux recherches commanditées par le SLF en 2010 et 2011 : l'une porte sur le rôle-clé des structures socioculturelles dans l'« appropriation » du français par les adultes (Institut de Recherches, de Formation et d'Action sur les Migrations (IRFAM), Liège) ; l'autre porte sur le rôle des écoles de devoirs pour la maîtrise et l'appropriation du français chez les 6-12 ans (Université de Liège).

Par ailleurs, cette première recherche servira également de levier dans le cadre d'une journée de sensibilisation à l'appropriation du français destinée aux professionnels de la culture. Cette journée orchestrée par le SLF se déroulera en 2013.

Cette même recherche a également donné naissance en 2011 à un avis du CLFPL relatif à l'appropriation du français par les immigrants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il préconise d'articuler plus systématiquement l'enseignement-apprentissage formel de la langue avec les occasions de s'approprier vraiment celle-ci dans le partage de pratiques culturelles, sociales ou citoyennes, de développer des actions de sensibilisation des structures (socio)culturelles à l'enjeu de l'appropriation situé au cœur de leur travail, de leur donner les outils et les moyens nécessaires pour renforcer cette appropriation, de sensibiliser aux identités plurielles comme source

d'enrichissement pour tous et de s'appuyer sur les compétences linguistiques des apprenants dans d'autres langues que le français.

En outre, le SLF a commandité une enquête complémentaire aux recherches sur les stéréotypes linguistiques dans le champ migratoire déjà menées et publiées notamment dans la collection *Français et Société*. L'objectif consiste à sonder le degré d'implantation des stéréotypes et de les prioriser afin de mettre sur pied une campagne médiatique de déconstruction des représentations fausses. Certains résultats de cette recherche qui est menée par Philippe Hambye (Université Catholique de Louvain) seront présentés à l'occasion du colloque de l'OPALE sur le thème « La langue française dans l'espace public », le 2 octobre 2012.

(2) Opérations d'information

Les conseils du Conseil

C'est dans l'optique d'une démarche pédagogique que le CLFPL s'est impliqué en 2011 dans une série de billets intitulés « Les Conseils du conseil », sensibilisant le grand public aux innovations linguistiques et aux aspects sociaux de la pratique langagière.

Toutefois, la législation communautaire ne donnant pas autonomie décisionnelle aux instances d'avis dont fait partie le CLFPL, ce dernier ne peut prendre l'initiative de publier ces billets. Ces derniers attendent donc qu'une solution juridique adéquate soit trouvée.

L'aide linguistique

Le SLF poursuit son travail d'aide linguistique en répondant quotidiennement à des questions orthographiques, syntaxiques, de lisibilité, etc.

Par ailleurs, il répond aux demandes internes de plus en plus nombreuses relatives à l'harmonisation conceptuelle, terminologique et définitoire dans le cadre de nouveaux projets (création d'une banque de données personnelles des « citoyens-clients » commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mise en œuvre d'un logiciel « Subsidés » pour la Fédération, etc.).

La politique éditoriale

Le SLF poursuit l'édition de ses deux collections :

« Français et Société »

Le comité éditorial s'est renforcé et internationalisé: Martine Garsou, Nathalie Marchal, Jean-Marie Klinkenberg, Philippe Hambye, Dominique Lafontaine, Dan Van Raemdonck, Marie-Louise Moreau, Patrick Chardenet (AUF), Philippe Blanchet (Rennes), Claude Truchot (Strasbourg), Jacques Maurais (Québec), François Grin (Genève).

Les deux derniers numéros parus sont

- François Grin, *Langue, économie et mondialisation*, Français et Société n° 22 et n° 23, 2011
- Philippe Blanchet et Didier de Robillard, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques, l'exemple du français parmi d'autres langues*, Français et Société n° 24, 2012

« Guide »

Est actuellement en cours d'édition un nouveau guide coécrit par Marie-Louise Moreau (Université Mons Hainaut) et Georges Legros (Facultés Universitaires de Namur) sur l'orthographe (les difficultés de l'orthographe française, leur origine, les conséquences pour l'utilisateur, les remèdes, les réformes réalistes, les résistances).

Le prochain guide de féminisation qui inclut le guide de rédaction féminisée rédigé par la Commission *Féminisation* attend la parution du prochain décret de féminisation pour être publié (voir point 2. Rendre la langue performante).

Les deux sites internet

Le SLF administre également deux sites internet accessibles aux adresses :

www.languefrancaise.cfwb.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be

Vingt deux jeux linguistiques ont notamment été conçus et mis en ligne en 2011. Ils rencontrent un grand succès dans les écoles qui disent y trouver un véritable intérêt pédagogique.

Le Salon de l'éducation 2012

Comme le prochain Salon de l'éducation qui se déroule du 17 au 21 octobre 2012 est organisé sur le thème de la « langue française », le SLF et le CLFPL y seront particulièrement présents à travers l'organisation de conférences interactives (orthographe et féminisation), la présentation d'une exposition sur la langue, un concours, la diffusion d'outils didactiques sur supports papier et multimedia.

4. Diffuser adéquatement le français

(1) En évaluant les besoins linguistiques

La Commission « Évaluation » du CLFPL est partie d'un constat simple : la demande de référentiels de compétences ne cesse de se développer, comme aussi celle de critères d'évaluation et de batteries de tests relatifs à la maîtrise des langues, maternelle et étrangères ; et cela dans tous les cadres : orientation, formation, sélection scolaires ou professionnelles. Par ailleurs, les systèmes d'évaluation linguistique proposés ou imposés en Belgique comme

à l'étranger par les institutions publiques ou les firmes privées ne cessent de se multiplier et se diversifier.

Aussi la Commission « Évaluation » a-t-elle conclu qu'il faudrait doter les organismes et associations qui œuvrent à l'enseignement du français aux migrants (le plus souvent avec le soutien des pouvoirs publics), d'outils d'évaluation et de critères de certification. Il s'agit à la fois de valoriser cet enseignement, les formateurs qui le dispensent et les apprenants qui le suivent.

Ces recommandations ont fait l'objet d'un avis remis à la Ministre de tutelle.

(2) En stimulant une politique de formation linguistique en « français langue étrangère et/ou seconde »

La Commission « Français langue étrangère et seconde » du CLFPL a passé en revue la situation du « français langue étrangère et/ou seconde » aux différents niveaux (universitaire, supérieur non-universitaire — Hautes Écoles —, secondaire, fondamental et associatif). Cet examen a porté tant sur le volet de l'enseignement lui-même que sur le volet de la formation des personnes qui sont appelées à l'assurer.

La Commission a ainsi identifié les différents besoins qui se manifestent à ces niveaux ainsi que les difficultés rencontrées pour y répondre. Dans ses conclusions elle dresse un premier bilan des enjeux de l'enseignement du Français langue étrangère et seconde et des conditions dans lesquelles il est dispensé en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en ressort que cette situation est actuellement très problématique, alors que le public de langues et de cultures étrangères représente à de nombreux égards une réelle opportunité d'enrichissement pour l'ensemble de notre communauté.

Un avis du CLFPL a été remis à la ministre de tutelle. Il détaille les mesures qu'il conviendrait de prendre et les moyens qu'il faudrait prévoir pour améliorer la situation.

5. Améliorer les outils de gestion linguistique

Les problèmes relevant de la politique linguistique sont partout. On doit les résoudre dans des cadres très divers : celui de la politique scientifique comme celui de la politique de protection du consommateur, celui du développement aussi bien que celui de l'accueil des migrants, celui de la formation et de l'emploi comme celui de la justice...

Or la responsabilité de ces secteurs est répartie sur bien des acteurs : ministère de l'éducation, ministère des affaires sociales, voire ministère de

l'économie... Dans un pays fédéral comme l'est la Belgique, ces responsabilités sont de surcroît réparties sur différents niveaux de pouvoir.

En vertu de la Constitution, la Fédération Wallonie-Bruxelles, est compétente en matière de langue française, et a mis sur pied des organismes de politique linguistique. Mais elle ne saurait seule mettre en œuvre une politique linguistique digne de ce nom : les solutions aux questions relevant de cette politique doivent parfois être trouvées en dehors d'elle (Régions wallonne et bruxelloise, État fédéral, communes...). Elle ne saurait non plus la confiner dans le domaine des affaires culturelles, même si cette politique a d'indéniables dimensions culturelles.

Il convient donc d'éviter ce confinement, qui a des retombées dommageables (éparpillement des initiatives, et en corolaire gaspillage de temps et de moyens, manque de lisibilité de la politique linguistique...) et de trouver les moyens structurels pour établir les synergies nécessaires entre tous les départements ministériels et les différents niveaux de pouvoirs concernés.

Le CLFPL a remis en 2011 à la ministre de tutelle un « Avis sur la réforme des organismes de politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Il propose que Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles signent rapidement un accord prévoyant la mise en place d'une structure faitière de politique linguistique (l'extension de cet accord à la région de Bruxelles-Capitale pose des problèmes particuliers; mais il a bien vocation à s'étendre à Bruxelles, dans le respect des spécificités de cette dernière entité). Cette structure serait arrimée aux parlements.

La politique linguistique devrait par ailleurs constituer une compétence ministérielle à part entière dans les gouvernements concernés.

Les missions du CLFPL — dont la composition devrait par ailleurs être revue pour couvrir les besoins moins bien servis dans la situation actuelle : sciences, affaires sociales, économie... — devraient être redéfinies dans le sens d'une plus grande adéquation aux besoins. Quant au SLF, rebaptisé Service de la langue française et de la politique linguistique, il devrait dépendre directement des Secrétariats généraux de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6. Coopération internationale

(1) OPALE

OPALE a tenu sa concertation annuelle les 17 et 19 octobre 2011 à Lyon, ainsi que le colloque consacré au thème « Les évolutions du français

contemporain, Pratiques linguistiques et politiques francophones » les 18 et 19 octobre 2011.

Une délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles y participait.

(2) EFNIL

L'EFNIL (Fédération européenne des institutions linguistiques nationales) fondée à Stockholm en 2003, est un réseau des principales institutions linguistiques et administrations nationales traitant de la langue des États membres de l'Union européenne. Son objectif est de promouvoir la diversité linguistique au sein de l'Union.

Le SLF y participe et y représente la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réunion annuelle de ce réseau a eu lieu du 25 et 26 octobre 2011 à Londres. Cette réunion comporte une conférence annuelle et l'assemblée générale qui vote le budget et décide des projets et thèmes des conférences annuelles.

La conférence 2011 avait pour thème "The Role of Language Education in Creating a Multilingual Europe".

(3) Caravane des dix mots

Né en 2003, le projet de la "Caravane des dix mots" consiste à proposer à des structures d'accueil œuvrant dans divers champs d'activités (centres sociaux, Maison de jeunes, maisons de retraite, maisons d'arrêt, hôpitaux, associations d'insertion, ateliers d'écriture, foyers de travailleurs migrants, organismes de formation linguistique, groupes de lutte contre l'illettrisme, établissements scolaires, associations culturelles, bibliothèques...) l'intervention, sous forme d'ateliers, d'équipes artistiques autour des "dix mots" choisis pour la Semaine de la langue française. Le choix des structures répond au souhait de prendre en compte la diversité des publics associés à la *Semaine*, en accordant une place toute particulière aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle classique.

Actuellement, 48 états francophones et non francophones sont associés à ce projet en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique.

Nathalie Marchal — pour le SLF — et Jean-Marie Klinkenberg — pour le CLFPL — sont associés au comité d'orientation du projet de la « Caravane de 10 mots ».

Le SLF a apporté un soutien particulier à l'organisation du Forum des Caravanes qui fera étape les 17, 18 et 19 octobre 2012 à Bruxelles.

7. Tâches administratives

Tout au long de l'année, le SLF poursuit également ses tâches plus administratives liées à sa vocation :

- le soutien aux associations ou organismes menant des actions liées à la promotion du français ;
- l'aide aux publications concernant la langue française et la Francophonie ;
- le soutien aux recherches ayant trait à la langue française.

8. Avis

Au cours des exercices 2011 et 2012, Le CLFPL a rendu six avis accessibles en ligne sur le site **www.languefrancaise.be** :

- Avis terminologique relatif à la création d'un néologisme pour remplacer communautaire, Comment qualifier ce qui ressortit à l'Union européenne?
- Avis sur l'évaluation de la maîtrise de la langue française
- Avis en vue de l'organisation d'un prix annuel en matière de communication citoyenne
- Avis sur la réforme des organismes de politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Avis sur l'appropriation du français par les immigrants dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
- Avis sur la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de FLE/S